

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 09 février 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 03 février 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Etaient présents: Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Philippe THOURET, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Franck

GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine

Monsieur Hubert GORET a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	32
VOTANTS	42

CONVOCATION

Datée	du 03/02/2023
Affichée	le 03/02/2023

Représentés :

Philippe CROTEAU par Pierre GOUEDARD

LEBRETON, André LAMONTAGNE,.

Désignation d'un membre à l'association de jumelage Pays de L'Aigle - Kolonigué

Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023 Publié en ligne le 16/02/2023 Certifié exécutoire

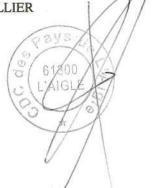
Pouvoirs:

Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Paule KLIMKO Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Christian BARBIER Nathalie RIBAULT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Éric ZO Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET Guy MARTEL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés :

Nadège TROUILLET Jean-Marie GOUSSIN Marie-José MARTIN Hervé HAREL

Le Président, Jean SELLIER



Absents:

Marie-Odile TAVERNIER

Pascal SUARD

Maïté GRANDCLERE Didier COUSIN Fabrice GLORIA

François HUREL

Jacky DE TAEVERNIER,

Virginie VIOLET François CARBONELL

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20230209-2023-02-09-013-DE Date de télétransmission : 16/02/2023 Date de réception préfecture : 16/02/2023

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'ancienne Communauté de Communes des Pays de la Marche était jumelée avec la commune malienne de Kolonigué depuis 2004.

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a officialisé la continuité de ce jumelage. Ce dernier a été construit sur un protocole officiel signé au Mali en vue de promouvoir des échanges d'ordres culturel, touristique, social et économique intéressant l'ensemble des habitants de la CdC et de la commune malienne de Kolonigué.

Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023 Publié en ligne le 16/02/2023 Certifié exécutoire

6130

L'AIG

La gestion de ce jumelage a été confiée à l'AJPAK (Association de Jumelage des Pays de L'Aigle/Kolonigué) dont sont membres de droit le Président de la Communauté de Communes et 5 représentants désignés par le Conseil Communautaire.

Ainsi, Madame Isabelle DUVAL de LAGUIERCE a été désignée pour siéger au sein de cette association de jumelage. Considérant sa démission de son mandat de conseillère municipale et donc de son mandat de conseillère communautaire, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le Président, Jean SELLIER

- Vu les statuts de l'Association de Jumelage Pays de L'Aigle / Kolonigué (AJPAK)
- Vu la délibération n° 2020-09-17-134 du conseil communautaire en date du 17 septembre 2020 portant désignation des membres de l'AJPAK,
- Considérant la démission de Madame Isabelle DUVAL de LAGUIERCE de son mandat de conseillère municipale,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

▶ DESIGNE Madame Isabelle CLOUCHÉ représentant la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle pour siéger à l'Association de Jumelage Pays de L'Aigle / Kolonigué.

VOTE: UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20230209-2023-02-09-013-DE Date de télétransmission : 16/02/2023 Date de réception préfecture : 16/02/2023